

Nanterre, le

11 FEV. 2025

Arrêté n° 2026-DAJA- 005

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 1225-734 du 14 janvier 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-43 du 21 juillet 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2025-DAJA-10 du 11 avril 2025 est abrogé.

ARTICLE 2 : L'arrêté 2023-DAJA-43 du 21 juillet 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

Direction des solidarités territoriales

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Madame Anne Rouville-Drouche**, Directrice des solidarités territoriales à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

**Nous contacter**Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92**www.hauts-de-seine.fr**Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260211-2026-DAJA-005-AI
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026**57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre**

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint et de Madame Anne Rouville-Drouche, Directrice des solidarités territoriales, délégation de signature est accordée à :

Par ordre de priorité

- o **Madame Sophie Guilbaud**, Directrice adjointe des solidarités territoriales ;
- o **Madame Stéphanie Doerrhoefer**, Directrice adjointe des solidarités territoriales.

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

3. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, de Madame Anne Rouville-Drouche, Directrice des solidarités territoriales, de Madame Sophie Guilbaud, Directrice adjointe des solidarités territoriales et de Madame Stéphanie Doerrhoefer, Directrice adjointe des solidarités territoriales, délégation de signature est accordée aux **agents désignés ci-après**, dans la limite de leurs attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

1. Personnel

- décisions concernant les congés annuels, les RTT et autres autorisations d'absences (à l'exception des congés bonifiés).

2. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

3. Marchés, contrats et conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions, dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- b) actes relatifs au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, contrats et conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260211-2026-DAJA-005-AI
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

4. Protection des personnes vulnérables

- a) actes relatifs à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou qui risquent de l'être ;
- b) actes relatifs à la prévention et à la protection des adultes vulnérables ;
- c) décisions relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ;
- d) décisions relatives à l'intervention de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ;
- e) signalements au Procureur de la République et saisines de toute nature dans le cadre de la protection des personnes vulnérables.

5. Décisions individuelles relatives aux consultations et actions de prévention médico-sociales

- a) décisions individuelles, actes médicaux et paramédicaux relatifs aux consultations et actions de prévention médico-sociales en matière de PMI ou de planification familiale ;
- b) décisions individuelles à caractère médical et paramédical y compris la communication aux usagers de leur dossier personnel.

6. Décisions individuelles d'aide sociale et mesures d'accompagnement sociales ou médico-sociales

- a) décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de révision, d'ajournement ou de refus de prestations sociales et d'insertion ;
- b) décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de révision ou de refus d'orientation de prise en charge médico-sociale et d'insertion ;
- c) décisions individuelles ou contrats individuels relatifs à l'accompagnement et au suivi médico-social ou d'insertion ;
- d) décisions individuelles ou contrats individuels relatifs à l'évaluation d'une situation d'accompagnement et/ou de suivi médico-social ou d'insertion.

7. Protection de l'enfance

- a) actes et mesures relevant de la protection de l'enfance en vertu de la réglementation prévue par le code de l'action sociale et des familles et prises en charges financières subséquentes ;
- b) décisions relatives aux allocations mensuelles et secours exceptionnels.

8. Pupilles de l'Etat

- a) arrêtés d'admission des pupilles de l'Etat au titre de l'article L. 224-4 du code de l'action sociale et des familles ;
- b) décisions concernant la gestion des pupilles de l'Etat ;
- c) procès-verbaux de remise d'enfants en vue de leur admission comme pupilles de l'Etat au service de l'aide sociale à l'enfance mentionnés à l'article L. 224-5 du code de l'action sociale et des familles.

9. Revenu de solidarité active

- a) décisions d'orientation des bénéficiaires du RSA vers un service référent ;
- b) contrats d'engagements réciproques (CER) des bénéficiaires du RSA ;
- c) décisions de réorientation des bénéficiaires du RSA, de révision de leur parcours, de sanction ou d'amende à la suite de l'avis des équipes pluridisciplinaires.

10. Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)

- décisions relatives aux aides prévues au titre du FIJ.

11. Programme départemental d'aides financières individuelles

- décisions relatives aux aides prévues par le Programme départemental d'aides financières individuelles (PDAFI).

12. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

- a) décisions relatives au FSL, y compris les remises de dettes ;
- b) contrats d'accompagnement social liés au logement.

13. Fonds départemental femmes victimes de violences (FVV)

- décisions relatives aux orientations vers le Dispositif départemental femmes victimes de violences (FVV).

3.1 Services des solidarités territoriales :

Rubriques 1 à 13

Service des solidarités territoriales n° 1 :

- Dans l'attente du recrutement d'un Chef de service des solidarités territoriales n° 1 ;
 - **Madame Marine Lehaut**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n°1 ;
 - **Madame Caroline Lasherme Bertrand**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 1 ;
 - **Madame Vanessa Thomas**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa Thomas, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Isabelle Melin**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 1.

Service des solidarités territoriales n° 2 :

- **Madame Véronique Bouchardon**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 2 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Bouchardon, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Soreya Oulmas**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n°2 ;

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260211-2026-DAJA-005-AI
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

- **Madame Patricia Gaborit**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 2 ;
- **Monsieur Eric Bergez-Lestremau**, Chef de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric Bergez-Lestremau, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Sandra Ricquier**, Cheffe adjointe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandra Ricquier, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Fatma Boukada**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 2.

Service des solidarités territoriales n° 3 :

- **Madame Liliane Fletcher**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 3 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Liliane Fletcher, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Corinne Righi Touret**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 3 ;
- **Madame Laure Luyinga Nzuzi**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 3 ;
- **Monsieur El Mostapha Tajji**, Chef de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 3.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laure Luyinga Nzuzi, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Elise Delsaux**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 3.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur El Mostapha Tajji, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Monsieur Santiago Martinez Alvarez**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 3.

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20260211-2026-DAJA-005-AI Date de télétransmission : 13/02/2026 Date de réception préfecture : 13/02/2026

Service des solidarités territoriales n° 4 :

- **Madame Jennifer Chétrit**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 4 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jennifer Chétrit, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Fatimata Ba**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 4 ;
- **Madame Aurore Naitychia**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 4 ;
- **Monsieur Abdesselam Gasmili**, Chef de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 4.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurore Naitychia, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Cécile Guerin**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 4.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abdesselam Gasmili, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Audrey Bauban Sissoko**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 4.

Service des solidarités territoriales n° 5 :

- **Madame Liliane Alissa Pech**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 5 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Liliane Alissa Pech, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Aurélie Lefol**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 5 ;
- **Madame Leila Habassi**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 5 ;
- **Madame Sandrine Teissandier**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 5.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Leila Habassi, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Emeline Roquet**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 5.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine Teissandier, et dans la limite de ses attributions :

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260211-2026-DAJA-005-AI
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Monsieur Manuel Chajmowiez**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 5.

Service des solidarités territoriales n° 6 :

- **Madame Béatrice Soulignac**, Cheffe du service des solidarités territoriales n°6 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Soulignac, et dans la limite de leurs attributions :

- **Monsieur Fabrice Touzard**, Chef de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 6 ;
- **Madame Chantal Augeard-Tanguy**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 6 ;
- **Monsieur Amadou Ba**, Chef de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 6.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice Touzard, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Monsieur Fernando Garcia**, Chef adjoint de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 6.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal Augeard-Tanguy, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Justine Maboungou**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 6.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Amadou Ba, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Elodie Bernard Geran**, Cheffe adjointe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 6.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elodie Bernard Geran, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Angélique Dumain**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 6.

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20260211-2026-DAJA-005-AI Date de télétransmission : 13/02/2026 Date de réception préfecture : 13/02/2026
--

Service des solidarités territoriales n° 7 :

- **Madame Laurence Torcq-Mechkour**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 7 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence Torcq-Mechkour, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Valérie Costes-Huard**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 7 ;
- **Madame Nathalie Perrot**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 7 ;
- **Madame Lina Kutasi**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 7.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie Perrot, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Monsieur Rodolphe Cournarie**, cadre référent protection de l'enfant évaluation du service des solidarités territoriales n° 7 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lina Kutasi, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Fanny Berrido**, cadre référent protection de l'enfant accompagnement du service des solidarités territoriales n° 7.

Service des solidarités territoriales n° 8 :

- **Madame Hélène Garancher**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 8 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène Garancher, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Annie Cheval**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 8 ;
- **Madame Eda Pardon**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 8 ;
- **Madame Emilie Batteux**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 8.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Eda Pardon, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Marion Marcq**, cadre référent protection de l'enfant évaluation du service des solidarités territoriales n° 8 ;

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20260211-2026-DAJA-005-AI Date de télétransmission : 13/02/2026 Date de réception préfecture : 13/02/2026
--

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emilie Batteux, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- o **Madame Aurélie Pereira**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 8.

Service des solidarités territoriales n° 9 :

- o **Madame Reka Debarge**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 9 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Reka Debarge, et dans la limite de leurs attributions :

- o **Madame Sophie Flochel-Zimmer**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 9 ;
- o **Madame Marianne Boy**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 9 ;
- o **Monsieur Sébastien Breton**, Chef de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 9.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne Boy, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- o **Madame Sylvie Michel Pereira**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 9.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien Breton et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- o **Madame Alexandrine Daire**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 9.

Service des solidarités territoriales n° 10 :

- o **Madame Nelly Chels**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 10 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nelly Chels, et dans la limite de leurs attributions :

- o **Madame Isabelle Goffic**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 10 ;
- o **Monsieur Franco Spagnulo**, Chef de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 10 ;
- o **Madame Céline Meunier Noizet**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi des publics du service des solidarités territoriales n° 10.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260211-2026-DAJA-005-AI
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franco Spagnulo, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Valentine Temporelli**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n°10 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline Meunier Noizet, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Natacha Charfe**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n°10.

Service des solidarités territoriales n° 11 :

- **Madame Elisabeth Chandon**, Cheffe du service des solidarités territoriales n°11 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth Chandon, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Elisabeth Mbongo**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 10 ;
- **Madame Muriel Lapergue**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 11 ;
- **Madame Marie Thierry**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 11.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Muriel Lapergue, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Florence Edeline**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n°11 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie Thierry, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Nadia Tohoundjona**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n°11.

Service des solidarités territoriales n° 12 :

- **Monsieur Sébastien Bouvier**, Chef du service des solidarités territoriales n° 12 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien Bouvier, et dans la limite de leurs attributions :

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20260211-2026-DAJA-005-AI Date de télétransmission : 13/02/2026 Date de réception préfecture : 13/02/2026
--

- **Madame Béatrice Esposito**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 12 ;
- **Madame Julie Belkaïd-Colin**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 12 ;
- **Madame Cécile Rouffineau**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 12.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Julie Belkaïd-Colin et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Annabelle Chevreuil**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n°12 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile Rouffineau, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Mélanie Malçuit**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n°12.

Service des solidarités territoriales n° 13 :

- **Monsieur Christophe Boy**, Chef du service des solidarités territoriales n°13 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Boy, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Virginie Sellier**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 13 ;
- **Madame Caroline Junius**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 13 ;
- **Madame Sophie Lorenzo Vergriete**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 13.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline Junius et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Caroline Leray**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n°13 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie Lorenzo Vergriete et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Stéphanie Briand**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n°13.

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20260211-2026-DAJA-005-AI Date de télétransmission : 13/02/2026 Date de réception préfecture : 13/02/2026

Service des solidarités territoriales n° 14 :

- **Madame Magali Carry**, Cheffe du service des solidarités territoriales n°14 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Magali Carry, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Sabrina Debbah**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 14 ;
- **Madame Alexia Anguise**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 14 ;
- **Madame Nora Lif**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 14.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alexia Anguise et dans la limite de ses attributions :

- **Madame Carine Grandcoin-Patrac**, Cheffe adjointe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 14.

3.2 Service Evaluation des Mineurs Non Accompagnés

Rubriques 1, 2, 3, 4 et 7

- **Madame Murielle Fonteneau**, Cheffe du service évaluation des mineurs non accompagnés ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Murielle Fonteneau, et dans la limite de leurs attributions :

Par ordre de priorité :

- **Madame Hajar Naserzada**, cadre référent service Evaluations MNA ;
- **Madame Andrine Grassineau**, cadre référent service Evaluations MNA.

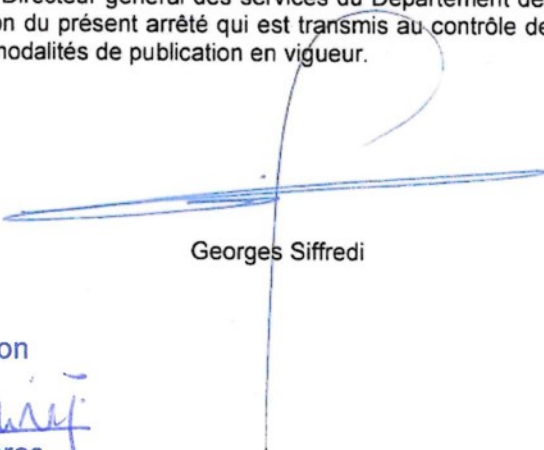
3.3 Unité Accueil téléphonique des Solidarités

Rubriques 1 et 7

- **Madame Marie-Laure Lunion**, Cheffe de l'unité Accueil téléphonique des Solidarités territoriales.

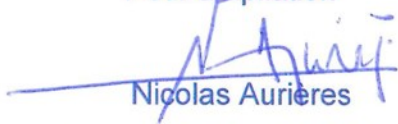
Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20260211-2026-DAJA-005-AI Date de télétransmission : 13/02/2026 Date de réception préfecture : 13/02/2026
--

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.



Georges Siffredi

Pour ampliation



Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260211-2026-DAJA-005-AI
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026